

# Compte rendu CAPD « hors classe » du 27 juin 2018

Représentants du personnel : SNUipp-FSU (7), SGEN (1), SE (3)

Administration : Dasen, Dasen Adjoint, secrétaire générale, Pôle premier degré, IEN (8)

Lecture des déclarations (SNUipp voir PJ)

Le SNUipp-FSU demande à ce que l'AGS comptant pour la promotion soit pris sur la totalité de la carrière et pas seulement sur la carrière en tant que PE, de manière à ne pas pénaliser les collègues ayant commencé leur carrière comme instituteurs. Le Dasen répond qu'il respecte la circulaire.

Le directeur académique n'a pas apprécié le terme « avis parfois inique » dans notre déclaration, parlant même d'« agression verbale ». La définition du Larousse est la suivante : « qui manque d'égalité, qui est contraire à la justice ». Nous maintenons donc l'adjectif, car tel est le ressenti de collègues qui, avec l'ancien système de promotion, devaient passer à la hors classe et qui se trouvent parfois relégués près de cent places plus loin !

Le SNUipp-FSU, suivi par les autres syndicats, demande alors que l'ordre des discriminants en cas d'égalité soit changé. De 1 ancienneté dans le grade 2 rang décroissant d'échelon 3 ancienneté dans l'échelon, le SNUipp-FSU demande d'abord en 1 rang décroissant dans l'échelon 2 ancienneté dans l'échelon 3 ancienneté dans le grade. La encore, le Dasen n'a pas souscrit à notre demande. Nous arguons qu'instituteurs et PE effectuent le même métier et ont droit à la même considération, sans effet.

Le SNUipp-FSU questionne sur les promouvables ayant eu un avis « à consolider ». Auront-ils un retour leur permettant d'améliorer cet avis pour l'année prochaine ? Le Dasen confirme que les collègues concernés pourront demander à rencontrer leur IEN.

## Temps partiels

Le Dasen dit avoir accordé 200 temps partiels en globalité (de droit et sur autorisation, nous n'avons pas le détail). Les demandes ont diminué, le Dasen attribue cela en partie au retour à la semaine de 4 jours.

Le SNUipp-FSU demande la position de la DSDEN sur les demandes de temps partiel des directeurs. Le Dasen répond que, pour lui, les fonctions de direction sont incompatibles avec le TP. S'il y a autorisation, cela se fera en délégation.

Questions diverses du SNUipp-FSU

- Pouvez-vous nous informer du nombre de stagiaires pour notre département pour l'année 2018-2019 ?  
**Il y aura 35 stagiaires à la rentrée.**

- A quelle date, sont-ils convoqués par la DSDEN pour le choix des berceaux ?  
**Le 29 juin 2018**

- Pouvez-vous nous fournir la liste des 9 collègues qui sont inscrits d'office à la formation CAPPEI mais de manière partielle, pour valider leurs modules de spécialisation manquants pour l'année 2018-2019 ?  
**La DSDEN ne transmet pas les noms.**

Pouvez-vous nous fournir aussi la liste des collègues inscrits en totalité à la formation CAPPEI 2018-2019 ?

**Il y en a 3, mais les noms ne sont pas donnés.**

- Pouvez-vous nous fournir la liste des délégations pour l'année de 2018/-2019 ?  
**Après le groupe de travail du 3 juillet.**

INEAT-EXEAT : **un échange avec le Territoire de Belfort, un ineat du Nord.**